



## Mutuelle de santé et démarchage à domicile

-----  
Par Visiteur

Bonjour

je me permet de vus ecrire ce mail car je'ais fait une recherche de mutuelle sur internet et j'ais eu un conseiller qui est venu a mon domicile me proposont une mutuelle je l'ais pris mais la personne ne ma pas proposer comme quoi j'ais 14journes pour resilier si je chage d'avis et j'ais envoyé la demande de resiliation on repondu comme quoi j'ais depasser la datte pour resilier et quand j'ais appelé la personne qui ma fait signé le contrat il ma dit que je peux tjrs resilier et mnt on m'envoie de payé une somme de 379? et mnt je suis avec une autre mutuelle et je suis en chomage je peux pas payé .que dois-je faire s'il vous plait.

merci

-----  
Par Visiteur

Cher monsieur,

je me permet de vus ecrire ce mail car je'ais fait une recherche de mutuelle sur internet et j'ais eu un conseiller qui est venu a mon domicile me proposont une mutuelle je l'ais pris mais la personne ne ma pas proposer comme quoi j'ais 14journes pour resilier si je chage d'avis et j'ais envoyé la demande de resiliation on repondu comme quoi j'ais depasser la datte pour

Il vous a répondu que vous avez dépassé la date. Quand avez vous signé le contrat et quand avez vous tenté de le résilier?

Très cordialement.

-----  
Par Visiteur

Il me repond meme pas j'ais appelé directement la mutuelle a quelle je suis adherer on ma dit c trop tard que doi je faire svp

-----  
Par Visiteur

Cher monsieur,

Vous avez bien envoyé votre demande de résiliation par lettre recommandé AR?

Très cordialement.

-----  
Par Visiteur

Oui je l'ais bien envoyé j'ais meme l'accusé de reception de le lettre de resiliation.

-----  
Par Visiteur

Cher monsieur,

Alors quand avez vous précisément signé le contrat et quand avez vous précisément envoyé la demande de résiliation?

Très cordialement.

-----  
Par Visiteur

Normalement il faut que j'envoie la lettre de résiliation dans les 14 jours qui suivent la date de l'adhésion mais le monsieur qui est venu chez moi m'a dit comme quoi je peux résilier dans les 30 jours et maintenant on me demande de payer est-ce que c'est normal ?

-----  
Par Visiteur

Cher monsieur,

Vous ne répondez pas à ma question.

Alors quand avez-vous précisément signé le contrat et quand avez-vous précisément envoyé la demande de résiliation ?

Et puis de toute façon, le délai de rétractation n'est pas de 14 jours, ni de 30. Il est de 7 jours uniquement.

Très cordialement.

-----  
Par Visiteur

Par exemple: je me suis adhéré le 1-2-09 et j'ai envoyé la résiliation le 23-02-09 voilà

-----  
Par Visiteur

Cher monsieur,

par exemple: je me suis adhéré le 1-2-09 et j'ai envoyé la résiliation le 23-02-09 voilà

Dans ce cas là, vous n'aviez pas le droit de vous rétracter. Le délai de rétractation n'est que de 7 jours à compter de la conclusion du contrat.

Vous ne pouviez donc résilier que jusqu'au 8 février. Vous êtes donc tenu de poursuivre le contrat jusqu'à son terme.

Très cordialement.